

Recommandation de preuve par l'exploitant d'installation:

Formation/formation continue état de la technique selon art. 8/27 OLED

Statut

19.09.2023

Introduction:

En jaune, adaptations sur la base d'apports du comité de pilotage 26.10

Entreprise ¹	Nom	Rue	N°	NPA	Localité	N° ¹ E-Gov
Type d'installation ² :						
Description ³ :						

Voir Feuille 2 pour articles OLED

Voir matrice séparée pour l'aperçu des installations d'élimination des déchets – Formations, y compris reco www.dechet-matiere-premiere.ch/formation-et-perfectionnement
La version à jour de ce document se trouve ici: www.dechet-matiere-premiere.ch/accord-sectoriel.

Explication/instructions:

*Ce document peut servir de modèle aux exploitants d'installations pour apporter la preuve selon l'OLED.
D'autres formats sont possibles.*

Évaluation:

Expérience pratique comme exploitant d'installation:	Légitimation de l'entreprise ⁴ :	F1	Compétence de gestion ⁵ :	M1
--	---	----	--------------------------------------	----

Personne responsable:	Nom	Prénom	N° de tél.	E-mail	Poste	Formation
Date de la dernière mise à jour:	Prochaine mise à jour prévue:					

Données personnelles		Expérience professionnelle ⁷			Instruction interne ⁸		Formation/formation continue externe ⁹			Connaissances spéciales		Évaluation ¹⁰				Besoin d'agir		Qui	Quand
Collaborateur·rice·s	Fonction ⁶	Dans l'entreprise depuis	Dans la branche depuis	A quitté l'entreprise le	Date	Mots-clés Contenu	Date	Nom	Fournisseur	Confirmation Oui / Non	P. ex. pers. préposée à la sécurité	Expérience professionnelle 7	Instruction interne	Formation/formation continue	Total évaluation *****	Instruction du cours ou...	Resp.	Date	

- 1 Preuve par site ou n° E-Gov.
- 2 Voir matrice séparée (p. ex. recyclage de la ferraille, traitement des déchets de construction...) / prescription E-Gov.
- 3 Activité principale spécialisée sur le site.
- 4 Selon critères Tableau VSMR, grille, voir ci-dessous.
- 5 idem
- 6 Propriétaire et suppléance, si nécessaire, autres personnes comme direction de service.
- 7 La durée de l'emploi, l'expérience dans la branche et la formation donnent une indication sur les connaissances professionnelles/l'expérience.
- 8 Les compétences techniques peuvent être obtenues par l'expérience, l'instruction interne ou les formations/formations continues externes, voire un mélange de tout cela. Elles doivent être rafraichies régulièrement.
- 9 Vous trouverez ici un aperçu des formations/formations continues reconnues:
- 10 Un minimum de 3 points est nécessaire. Si moins de 3 points, indiquer un besoin d'agir.
- 11 ...
- 12 ...

Évaluation¹⁰:

Expérience professionnelle > 3 ans: 3
idem > 1 à 2 ans: 2
idem < 1 an: 1
Instruction interne dans les 24 mois: 3
idem > 24 mois: 2
Aucune instruction: 0
Formation reconnue < 5 ans: 3
idem > 5 à 8 ans: 2
idem > 8 ans: 1
Aucune formation reconnue: 0

Tableau VSMR des critères pour la légitimation de l'entreprise

Légitimation de l'entreprise:	F1	Autorisation relative au droit des déchets selon l'OLED	Au moins depuis 10 ans
	F2		Au moins depuis 5 ans
	F3		Moins de 5 ans
Compétence de gestion:	M1	Système de gestion de la qualité standardisé	Au moins 5 ans d'utilisation
	M2 <th>Inspection sectorielle</th> <th>Au moins 5 ans d'utilisation</th>	Inspection sectorielle	Au moins 5 ans d'utilisation
	M3 <th>Concept de contrôle propre à l'entreprise</th> <th>Au moins 5 ans d'utilisation</th>	Concept de contrôle propre à l'entreprise	Au moins 5 ans d'utilisation

Commentaire de la personne responsable: